



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département d'Indre-et-Loire
Commune de Vouvray

ARRÊTÉ

N° 2023 – 155 du 07 septembre 2023.

Objet : Réglementation temporaire de la circulation rue des Ecoles – Emménagement

Madame le Maire de la Commune de VOUVRAY,

Vu la loi modifiée n°82-213 du 02/03/1982, relative aux droits et libertés des collectivités territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212.21, L.2213-1 et L.2213-2,

Vu l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967 portant instruction générale sur la signalisation routière,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;

Vu la demande de M. et Mme ARNAULD en date du 06 septembre 2023,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures réglementant la circulation des véhicules dans la rue des Ecoles afin de permettre un emménagement,

ARRÊTE

Article 1 : Le 08 septembre 2023 à partir de 13h30, la portion de la rue des Ecoles située entre la rue de la République et la rue du Collège sera fermée à la circulation afin de permettre le stationnement d'un camion à hauteur du n°1 dans la cadre d'un emménagement.

Article 2 : Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage aux extrémités du chantier. La signalisation nécessaire de chantier sera mise en place par le permissionnaire conformément aux dispositions en vigueur relatives à la signalisation routière, à ses frais et sous sa responsabilité.

Article 3 : Une copie du présent arrêté sera transmise à M. et Mme ARNAULD, la Gendarmerie de VOUVRAY, M. le Commandant du Centre de Secours n°23.

Fait à Vouvray, le 07 septembre 2023.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Arrêté certifié exécutoire compte tenu de :

- son affichage et sa notification le : 07 septembre 2023



Le Maire,


Brigitte PINEAU